

**COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL**  
**Séance du 06 février 2025**

Sont présents :

**Administration communale d'Anderlecht**

**Présidente** M. CUMPS  
**Secrétaire** M<sup>me</sup> VERSTRAETEN  
Développement Urbain et M<sup>me</sup> DEBLOMME  
Mobilité  
M<sup>me</sup> DEVRIENDT  
M<sup>me</sup> DE LHONEUX

**Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction de l'Urbanisme**

M<sup>me</sup> TANGHE

**Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction des Monuments et Sites**

M. DESWAEF

**Bruxelles Environnement**

M. MOENECLAEY

**DOSSIER**

<b>PV01</b>	Demande de permis d'urbanisme introduite par BRUXELLES ENVIRONNEMENT
Objet de la demande	Aménager la Promenade Verte cyclo-piétonne, entre la route de Lennik et le parc du Vogelzang. L'aménagement se fera en partie en voirie (rue Meylemeersch), en espace vert classé (parc du Vogelzang) et non-classé (entre l'avenue Wybran et la route de Lennik).
Adresse	Route de Lennik 960 - Avenue Joseph Wybran 45
PRAS	espaces structurants, zone verte, zone d'entreprises en milieu urbain, zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS	MEYLEMEERSCH partiellement abrogé par arrêté du 10/09/2009.

**COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL**  
**Séance du 06 février 2025**

**EXAMEN DU DOSSIER PAR LA COMMISSION**

**A. REMARQUES ET/OU PLAINTES ARRIVEES A L'ADMINISTRATION :**

L'enquête publique a fait l'objet de 14 réactions avec demande à être entendu.

**B. PERSONNES QUI ONT DEMANDE A ETRE ENTENDUES ET QUI SONT CONVOQUEES :**

Le demandeur et l'architecte ont été entendus.

Les réclamants ont été entendus sur les sujets suivants :

- Demande plus d'informations claires sur le site
- Une étude phytosanitaire des arbres.
- Ne pas détruire la nature et respecter la nature existante
- Aucune consultation de la population avant de découvrir l'enquête publique
- L'importance majeure des peupliers pour la conservation de la nature, l'habitat des animaux (oiseaux, chauves-souris,...), le drainage de l'eau du sol, l'ancienneté de ces arbres (certains ont 70ans) ayant leurs racines bien développées et faisant partie du paysage protégé, la fraîcheur des lieux ,
- Peu d'arbres en bonnes santés ont été plantés dans la vallée du Volgelzang.
- Quelles sont les raisons d'abattage de ces peupliers ?
- Les blancs, les plateformes sont sujets à du vandalisme, il faut un contrôle social sur ces aménagements, des endroits visibles, où il y a du passage afin de garantir la pérennité du matériel
- Prévoir un aménagement spécial pour des vélos électriques qui roulent de plus en plus vite ;
- Élargir, sécuriser et installer des feux tricolores pour le passage piéton rue Wybran pour vélos et piétons,
- Questionnement sur le ruissellement des eaux....près du parking de l'ULB, le talus au Nord de l'avenue Wybran, côté droit ruisselle sur le terrain de l'ULB.

**COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL**  
**Séance du 06 février 2025**

**DÉCIDE**

**AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION**

**AVIS REPORTÉ**

**À la Commission de Concertation du 20/02/2025**

**afin de consulter et d'analyser le rapport phytosanitaire et le rapport des espaces verts**

**INSTANCES :**

**ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT**

Bourgmestre	M. CUMPS	
Secrétaire	M <sup>me</sup> VERSTRAETEN	
Développement Urbain et Mobilité	M <sup>me</sup> DEBLOMME	

**ADMINISTRATION RÉGIONALE**

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction de l'Urbanisme	M <sup>me</sup> TANGHE	
Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction des Monuments et Sites	M. DESWAEF	
Bruxelles Environnement	M. MOENECLAEY	